

Chers Parents,

Vous trouverez, page suivante, le courrier aux familles du mois d'avril.

Bonne réception.
Cordialement.

*Pour la Directrice,
Marie-Agnès PELLERANO*



Édith CUSENZA
Secrétaire de Direction
Tél. : 04.91.12.24.07



Ecole SEVIGNE

Avril 2018

Chers parents,

Voici déjà la fin de la 4^{ème} période scolaire.

Je vous rappelle la modification de nos vacances scolaires et la **présence obligatoire de vos enfants** les lundi 23 et mardi 24 avril, remplaçant le lundi 07 mai et le vendredi 08 juillet. Les vacances de printemps commenceront pour l'école primaire Sévigné le mercredi 25 avril 2018. En plus de l'obligation scolaire, il est important de faire comprendre à vos enfants que l'école est leur 1^{ère} obligation de citoyen et qu'elle n'est pas une proposition parmi d'autres !

De grands temps forts d'école ont jalonné cette 4^{ème} période, tous tournés vers l'engagement et vers les autres : les 1^{ères} communions (pour des élèves de CE2, CM1, CM2), la journée paralympique lors du Jeudi Saint, l'opération Bol de Riz du Vendredi Saint qui a permis de récolter 3740€ (pour les associations Marseille Centrafrique et « Pour un Sourire d'Enfant », enfants hospitalisés à l'hôpital Nord) et le concert de la chorale de l'école au Centre Culturel de Château Gombert (au profit de l'association « Le fil d'Ariane»). Soyez chaleureusement remerciés pour votre générosité au travers de l'engagement de vos enfants.

Cette période a permis aussi **d'accompagner** plus particulièrement le parcours des élèves bénéficiant de plans particuliers pour leur scolarité ainsi que les élèves ayant besoin d'un accompagnement supplémentaire et d'évaluer les dispositifs concernant les élèves avançant plus rapidement.

Je termine en vous redisant combien tous ces projets et cet accompagnement de vos enfants n'est possible que dans un partenariat de confiance, où ensemble, familles, enseignants, éducateurs avançons dans une même direction, enracinés dans la même Espérance !

Au mois prochain !

*Marie-Agnès PELLERANO
Chef d'établissement 1^{er} degré*